

ANNEXE E
Locations de salles et d'équipement

OBJET	TARIFICATION 2025	NOTES
CENTRE CULTUREL		
Équipement		Locations pour le temps de la plage horaire louée.
Bûche écologique	4 \$ par unité	Manutention faite par un préposé du Centre culturel.
Panneau troué	30 \$ par unité	
Cafetière	15 \$	50 ou 100 tasses
Praticable	25 \$ par unité	Panneaux de scène
Chevalet	5 \$ par unité	
Nappe	8 \$ par unité	
Micro	30 \$	
Salle de réception		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	67,50 \$ par heure	Minimum de 3 h requis.
Forfait 15 heures consécutives	675 \$ 67,50 \$ par heure supplémentaire	Jusqu'à 2 h du matin maximum pour les vendredis, samedis et dimanches (lorsque le lundi est férié).
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	135 \$ par heure	Minimum de 3 h requis.
Forfait 15 heures consécutives	1 350 \$	De 8 h à 23 h seulement. Voir section « autres modalités ».
Salon Arnold McLean		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	52,50 \$ par heure	Minimum de 3 h requis.
Forfait 15 heures consécutives	525 \$ 52,50 \$ par heure supplémentaire	Jusqu'à 2 h du matin maximum pour les vendredis, samedis et dimanches (lorsque le lundi est férié).

ANNEXE E
Locations de salles et d'équipement

OBJET	TARIFICATION 2025	NOTES
CENTRE CULTUREL		
Salon Arnold McLean		
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	105 \$ par heure	Minimum de 3 h requis.
Forfait 15 heures consécutives	1 050 \$	De 8 h à 23 h seulement. Voir section « autres modalités ».
3 salles polyvalentes		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	36 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	360 \$ 36 \$ par heure supplémentaire	Jusqu'à 2 h du matin maximum pour les vendredis, samedis et dimanches (lorsque le lundi est férié).
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	72 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	720 \$	De 8 h à 23 h seulement. Voir section « autres modalités ».
2 salles polyvalentes		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	31 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	310 \$ 31 \$ par heure supplémentaire	Jusqu'à 2 h du matin maximum pour les vendredis, samedis et dimanches (lorsque le lundi est férié).
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	62 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	620 \$	De 8 h à 23 h seulement. Voir section « autres modalités ».

ANNEXE E
Locations de salles et d'équipement

OBJET	TARIFICATION 2025	NOTES
CENTRE CULTUREL		
1 salle polyvalente		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	26 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	260 \$ 26 \$ par heure supplémentaire	Jusqu'à 2 h du matin maximum pour les vendredis, samedis et dimanches (lorsque le lundi est férié).
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	52 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	520 \$	De 8 h à 23 h seulement. Voir section « autres modalités ».
BIBLIOTHÈQUE		
Salle de la bibliothèque		
Résident	26 \$ par heure	
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif	52 \$ par heure	
DOMAINE GARTH		
Domaine Garth (complet)		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	67,50 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	675 \$	De 8 h à 23 h seulement. Pas de possibilité d'heure supplémentaire.
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	135 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	1 350 \$	De 8 h à 23 h seulement. Pas de possibilité d'heure supplémentaire.

ANNEXE E
Locations de salles et d'équipement

OBJET	TARIFICATION 2025	NOTES
DOMAINE GARTH		
Maison Garth ou Grange		
Résident		Avec carte citoyen valide. 50 % de rabais sur le tarif régulier.
Tarif horaire	52,50 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	525 \$	De 8 h à 23 h seulement. Pas de possibilité d'heure supplémentaire.
Résidents de la MRC Thérèse-De Blainville ou corporatif		Tarif régulier.
Tarif horaire	105 \$ par heure	
Forfait 15 heures consécutives	1 050 \$	De 8 h à 23 h seulement. Pas de possibilité d'heure supplémentaire.
AUTRES FRAIS RELATIFS À LA LOCATION DE SALLES		
Frais pour Entandem ou droits d'auteur		
Salon Arnold McLean	Les droits de licence requis pour les droits d'auteur ou pour Entandem sont établis selon les tarifs établis par la Commission du droit d'auteur du Canada.	
Salles polyvalentes		
Salle de réception		
Domaine Garth		
AUTRES FRAIS RELATIFS À LA LOCATION DE SALLES		
Dépôt de sécurité	500 \$	Peut être exigé pour les évènements, les citoyens de Lorraine, les résidents de la MRC, le corporatif et certains organismes non reconnus.
AUTRES FRAIS RELATIFS À LA LOCATION DE SALLES		
Pénalités		
Clause du contrat de location non respectée	500 \$	Pénalité appliquée pour chaque clause du contrat non respectée.
Dépassement d'heure de fin de contrat	500 \$	Soit après 2 h ou après 23 h, selon le cas. Pénalité appliquée dès le dépassement de l'heure de fin de contrat et pour chaque heure additionnelle par la suite.

ANNEXE E
Locations de salles et d'équipement

AUTRES MODALITÉS RELATIVES À LA LOCATION DE SALLES

Les taxes applicables sont en sus.

Rabais de 50 % sur le tarif régulier pour les organismes reconnus par la Ville pour toute demande de location octroyée à l'extérieur du cadre de la *Politique de reconnaissance des organismes*.

Rabais de 25 % sur le tarif régulier pour les organismes non reconnus (OBNL).

Les locations des salles du Centre culturel sont autorisées jusqu'à 1 h pour les résidents de la MRC Thérèse-De Blainville, les organismes et le corporatif pour les mois de novembre, décembre, janvier et février, seulement pour les vendredis, samedis et journées précédant un jour férié.

Un minimum de 3 h de location d'une salle peut être exigé selon la nature de l'évènement, l'heure et les disponibilités.

Notez que les rabais ne s'appliquent pas durant les journées considérées comme fériées par la Ville.